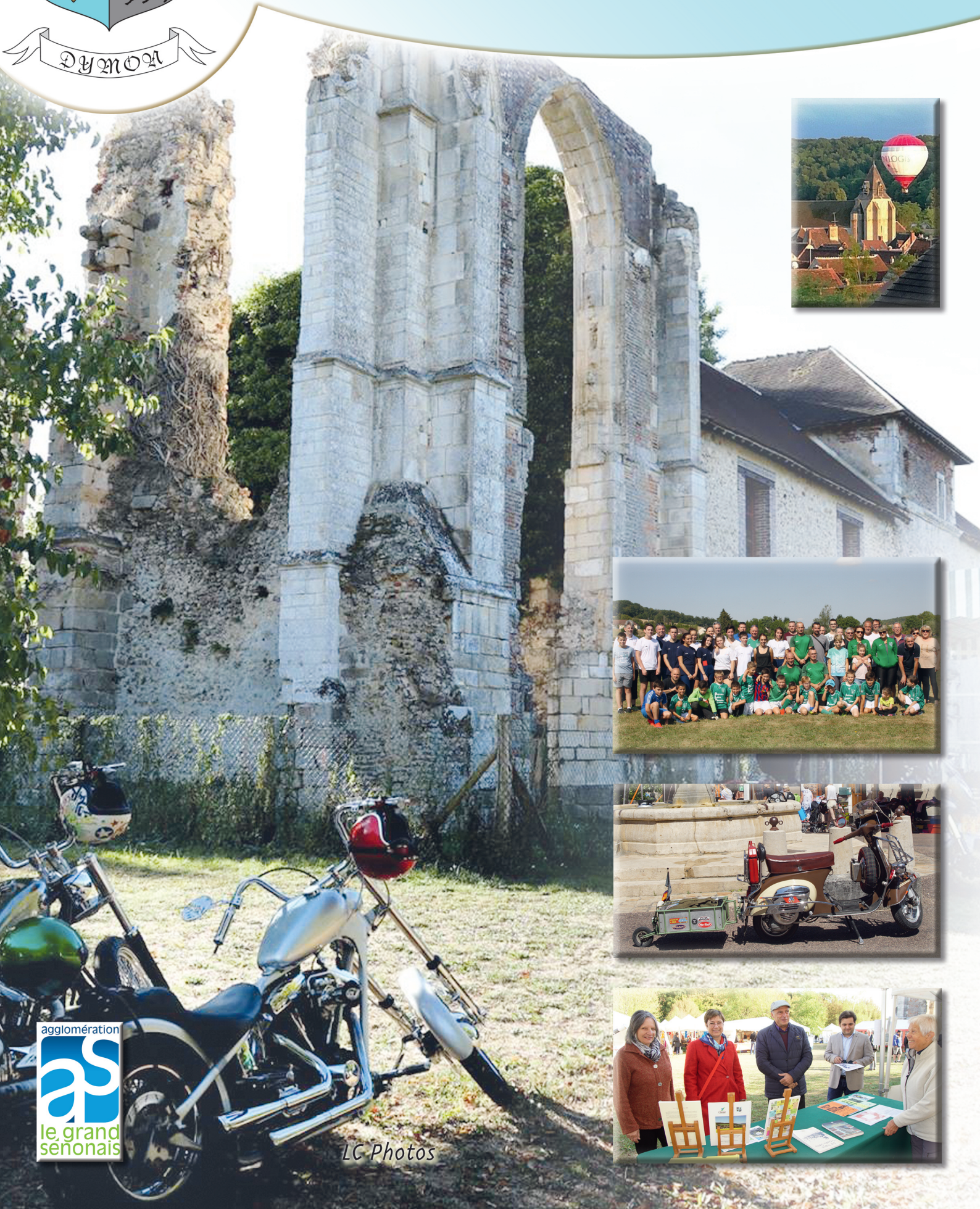


La source de Dymon

Bulletin municipal n°53 - octobre 2018

DYMON



LC Photos

VIDE-GRENIERS

Beaucoup d'exposants étaient au rendez-vous le dimanche 29 juillet pour notre vide-greniers habituel et réputé.



Un stand de restauration était proposé par le comité des fêtes.



La participation de tous a contribué à faire de ce vide-greniers, une vraie journée villageoise.



“Renault Alliance Club Passion”

exposait ses voitures anciennes

Calendrier

Date	Manifestation	Organisateur	Lieu
Mercredi 31 octobre 2018 de 9h30 à 12h	Halloween	Bibliothèque	Bibliothèque
Samedi 17 novembre 2018	Repas - soirée dansante avec spectacle	A.P.P.E.D	Salle des fêtes de Villeneuve sur Yonne
Dimanche 25 novembre 2018	Repas des Aînés	Commune	Salle des fêtes
Samedi 1 ^{er} décembre 2018 à partir de 14h	Cluedo « le petit prince »	Bibliothèque	Bibliothèque
Samedi 15 et mercredi 19 décembre 9h30 à 12h	Animation de Noël	Bibliothèque	Bibliothèque
Vendredi 11 janvier 2019	Vœux du Maire	Commune	Salle des fêtes
Samedi 19 janvier 2019	Nuit de la lecture	Bibliothèque	Bibliothèque

TOUTE LA FAMILLE
FAIT SA RENTRÉE CHEZ VISION PLUS !



** Prix de vente TTC conseillé au magasin.
** Les forfaits de cours de récréation Vision Plus comprennent un forfait de 1 heure à 29€ (à partir de 10€ de matériel) et un forfait de 2 heures à 59€ (à partir de 20€ de matériel). Les forfaits sont valables pendant un an à partir de la date de la première séance de 2 à 10 semaines hors les vacances scolaires. Pour plus d'informations sur nos forfaits, contactez-nous au 03 75 40 89 59. Les forfaits sont réservés aux clients qui ont souscrit un abonnement de 12 mois. Ce forfait est réservé aux parents à la Ville de Villeneuve-sur-Yonne. Contact : 03 75 40 89 59 - Août 2018.

chauss'
ELEGANCE

CHAUSS'ELEGANCE
50 rue Carnot
89500 villeneuve/yonne
Tél : 09 75 40 89 59

Toute l'actualité,
les nouvelles collections,
les promotions sur

www.horizon-icaunais.com



Concert Jean Claude BORELLY

Concert exceptionnel qui fût donné dimanche 10 juin 2018 à l'Eglise de Dixmont.

130 fans de trompette et de Jean-Claude BORELLY ont pu vivre deux heures de pur bonheur délivrées par un musicien dont le talent a traversé les années.

Le répertoire varié allant de :


« L'Hymne à l'Amour d'Edith Piaf à Mémory de Barbara Streisand, les Corons de Pierre Bachelet, l'Adagio d'Albinoni, du Gospel et Negro Spirituel avec Amazing Grace ou Happy Day, des musiques de film avec la Chanson de Lara et un Homme et une Femme, les trompettes d'Aïda, et bien d'autres titres encore... »

a permis à chacun de vibrer sur des airs connus et magnifiquement interprétés.

Jean Claude BORELLY était accompagné par un autre musicien de talent qui a exécuté magistralement, au synthétiseur, la 5^{ème} symphonie de BEETHOVEN.

Sublime.

Jean Claude BORELLY a reversé à l'APPED 2 euros par entrée soit la somme de 260 €.



S.A.R.L.
KALLENKOOT HORTICULTEURS
FLEURISTERIE - JARDINERIE

de la terre
La passion
Le JOLI MONDE

34, Fg Saint-Nicolas - 89500 VILLENEUVE/YONNE
Tél. : 03 86 87 11 62 - Fax : 03 86 87 14 12



Didier LEFEVRE
Agent Général

15 rue Carnot
89500 VILLENEUVE SUR YONNE
Tél. 03 86 87 16 99
E-mail : cabinet.lefevre@mma.fr
N° ORIAS : 07 011 974 - www.orias.fr

Samedi 17 novembre 2018

à partir de 20 heures

L'Association de Protection et Promotion de l'Eglise de Dixmont organise un

Repas Dansant

Salle Polyvalente de Villeneuve-sur-Yonne
avec l'orchestre MOSAÏQUE 89



Menu

Kir au Cidre et ses Gougères
Œufs pochés othois
Cuisse de pintade "forêt d'othé"
et son gratin
Salade et fromages
Pomme du pays et son caramel - Café
(Boisson non comprise)

**Entrée : 26€ par adulte,
10€ pour enfant de -12 ans**

Réservation au :

03 86 96 02 13

jusqu'au vendredi 9 novembre 2018 inclus

Règlement à l'ordre de l'«APPE de Dixmont»
à remettre en mairie de Dixmont
(nombre de places limité,
pas de réservation
sans règlement)



**Le bénéfice de cette soirée sera réservé
pour l'entretien de l'église Saint-Gervais Saint-Protais**

SALON D'AUTOMNE



Ligue pour la protection
des oiseaux de l'Yonne



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
YONNE

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION
ET LA PROMOTION DE L'EGLISE DE DIXMONT
dixmont-yonne.fr



OAPF
Observatoire
Astronomique
Pierre Fayadat
89300 Joigny

Syndicat d'Initiative
de Dixmont

EXPOSANTS

25





Etoile Taxis

Successor des TAXI LAURENT RALLU Dixmont

TOUTES DISTANCES
7 jours sur 7
24 heures sur 24

06.30.02.66.43

Hospitalisation, consultation, kiné, chimio,
rayons, dialyse, accident du travail...
Taxis conventionnés sécurité sociale
Liaison gare et aéroport
Véhicules jusqu'à 9 places

Commune de stationnement : Dixmont

etoiletaxis@gmail.com



MAÇONNERIE GÉNÉRALE



Malaysienne de Maçonnerie

11 rue Carnot 89100 MALAY LE GRAND

 **03 86 97 25 90**

418 115 515 00011

Union Nationale des Retraités et des Personnes Agées - UNRPA

Depuis 2 ans, l'UNRPA est en repos. L'association Départementale demande le devenir de l'UNRPA de Dixmont. Nous sommes quelques bénévoles à vouloir faire revivre cette association. Nous avons besoin de votre avis :

- Ce que vous en pensez
- Si vous êtes prêts à repartir pour une nouvelle aventure

Votre avis est important.

Si beaucoup de réponses sont positives, suivra une réunion d'informations sur les projets à venir.

Si les réponses sont négatives, l'association UNRPA de Dixmont sera dissoute. L'argent sur le compte en banque ira à l'Union Départementale.

Merci à toutes les personnes qui prendront le temps de répondre. C'est important.

Michèle CHICOUARD – 10 rue des Chevaliers – 89500 DIXMONT - Tél : 03.86.96.07.22

LPO : Inventaires de la biodiversité communale

Depuis le printemps 2018, Dixmont bénéficie gratuitement d'un programme, proposé par la LPO Yonne, d'inventaire participatif des vertébrés. Chacun peut d'ailleurs y contribuer en envoyant ses observations (d'oiseaux, de mammifères, de reptiles ou d'amphibiens) à sabine.mongeot@lpo.fr ou même mieux en saisissant ses données sur la base de données <http://faune-yonne.org>. Après une première réunion publique le 26 avril, les habitants étaient invités à participer à une sortie le 2 juin pour découvrir les oiseaux des Brûleries. Une sortie, sous un soleil radieux, où de très nombreux oiseaux nous avaient donné rdv et qui a allié observations naturalistes, partage d'informations sur l'histoire de la commune et convivialité. Les inventaires de la LPO se sont prolongés jusqu'au cœur de l'été avec une prospection autour des nombreuses mares de la commune. Mercredi 3 octobre avait lieu la deuxième animation de ce programme en lien direct avec Dixmont puisqu'il s'agissait de découvrir les rapaces nocturnes, leurs caractéristiques communes et les particularités de chacun et leurs pelotes de réjection. Nous avons bien évidemment parlé des Effraies des clochers qui nichent au prieuré de l'Enfourchure et même disséqué leurs pelotes. Ces chouettes ont a priori trouvé de la nourriture à profusion cette année avec en moyenne 5 micromammifères (rongeurs comme les campagnols ou insectivores comme les musaraignes) par pelotes. Après un petit calcul, nous avons estimé à plus de 5000 proies capturées par chouette et par année. Ces espèces sont un vrai atout pour les agriculteurs souhaitant protéger leurs champs. Et juste un instant, imaginez la disparition de ces chouettes et leurs conséquences ! Toute la chaîne alimentaire serait déséquilibrée. Nous en sommes arrivés à la conclusion que chaque espèce a sa place dans son écosystème, qu'elle soit une proie ou un prédateur...à méditer.

Sabine Mongeot

Chargée d'études à la LPO Yonne



Le 1^{er} septembre, a eu lieu la deuxième journée Sport.

Les participants ont pu s'initier à la pratique du football, de la gymnastique et du tir à l'arc.

En fin de matinée, un match amical a opposé les membres de l'élan gymnique aux licenciés de l'US Cerisiers. Certains spectateurs se sont joints aux équipes présentes.

Ce match a été suivi d'un apéritif offert par la municipalité.

La municipalité remercie les associations présentes lors de cette journée.

L'année prochaine, l'installation d'un terrain multisport devrait permettre à d'autres associations d'être présentes.



ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE
DE DIXMONT

30 ans

Exposition de peinture

Les 27-28 octobre 2018
de 10 h à 17 h

Salle des Fêtes de DIXMONT

Entrée libre



Renseignements
et adhésions



Présentation de nos autres activités

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du mardi 12 juin 2018

Tous les conseillers municipaux sont présents sauf

Mr PIERRET représenté par Mr BOTIN et Mme VASSARD représentée par Mme NEUGNOT.

Absents : Mr DUFLOS Alexandre, Mr VASSARD Jean-Luc

Secrétaire de séance : Mme NEUGNOT Marie-Nicole

ORDRE DU JOUR

Délibération autorisant le maire à remplacer un agent absent

Le conseil municipal décide d'autoriser, pour la durée de son mandat, le maire à recruter, en tant que de besoin, des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, à savoir : pour assurer le remplacement momentané de titulaires autorisés à exercer leurs fonctions en raison de congé maladie, maternité ou présence parentale, solidarité familiale, en raison de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale et en cas d'accroissement de travail.

Charge le maire de déterminer le niveau de recrutement des candidats selon la nature des fonctions qu'ils devront exercer, ainsi que leur rémunération selon leur expérience personnelle et leurs qualifications ; cette rémunération sera cependant limitée à l'indice terminal du grade du fonctionnaire remplacé.

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Le Maire informe les conseillers :

- De la mise en place d'une exposition pour le diagnostic du PLUI-H qui se tiendra en mairie à la salle de réunion du lundi 02 juillet au lundi 16 juillet 2018 aux jours et heures d'ouverture au public. Tous les thèmes seront abordés pour bâtir ce PLUI-H du Grand Sénonais.
- De la réception d'un courrier émanant de l'Amicale Ville de Sens et CGAS, faisant proposition aux agents communaux d'une adhésion avec participation financière de la Commune. Le conseil municipal donne un avis favorable.



Bernard CORNU
Artificier K4 - C4 - T2n2

Déco et sculpture avec ballons
Lâcher de ballons
Mariage, anniversaire, inauguration...
(Particuliers, associations, entreprises...)

42, rue Germain Bedeau
89510 VÉRON
bernard.cornu@bbox.fr

07 60 77 29 89
03 86 88 81 30
Siret n° 798 122 289 00019

2019 : Année électorale

Pensez à vous inscrire sur les listes électorales !

Vous avez emménagé à Dixmont, si ce n'est déjà fait, vous avez jusqu'au **31 décembre 2018** pour vous inscrire sur les listes électorales et pouvoir voter aux **élections européennes 2019** qui devraient normalement se dérouler le **25 mai 2019**.



Inscription d'office à 18 ans

Chaque Français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales, à condition d'avoir effectué les démarches de recensement citoyen au moment de ses 16 ans. La mairie informe par courrier le nouvel électeur de son inscription, sans qu'il n'ait de démarche à effectuer. Si toutefois l'inscription n'a pas pu avoir lieu (recensement tardif, déménagement après le recensement, ...), il est possible de régulariser la situation auprès de la mairie ou du tribunal d'instance.

Déménagement

Si vous déménagez en France, vous devez déclarer la nouvelle adresse auprès de la mairie du nouveau domicile.

Pièces à fournir

- **Justificatif d'identité** : Carte nationale d'identité, passeport en cours de validité ou périmé depuis moins d'un an, ou décret de naturalisation.
- **Justificatif de domicile** : justificatif de domicile récent (décret 99-973 du 25/11/1999) « avis d'échéance, eau, électricité, gaz, téléphone, dernier avis d'imposition, assurance, taxe d'habitation, titre de propriété ou bail, quittance de loyer non manuscrite, feuille de salaire avec mention du domicile ou certificat d'hébergement le cas échéant établi par le père ou la mère pour les jeunes adultes ».

Pylône antenne téléphonique

Le pylône de l'antenne téléphonique situé « Les Colbardes » a été réceptionné le mardi 23 janvier 2018.

Les premiers opérateurs téléphoniques se sont raccordés au pylône fin juillet. Le centre bourg ainsi que la plupart des hameaux de Dixmont sont desservis par les opérateurs branchés « Bouygues, SFR, Orange et Free ».



Commune de Dixmont

Reglement

De la société des Bornes-Fontaines

Les membres de la société dite des bornes-fontaines autorisée, par délibération du Conseil municipal du 12 février 1865 approuvée par Mr le Préfet le 18 avril 1865, à établir des bornes-fontaines dans leurs quartiers, pour leur utilité, se sont réunis à la Mairie afin d'établir un règlement pour l'entretien et la conservation de ces bornes.

L'assemblée après avoir pris connaissance du projet de règlement préparé par la commission qu'elle a nommée à cet effet, arrête ainsi le règlement définitif.

Article 1^{er}

Les bornes-fontaines établies en 1865 en vertu de l'autorisation du conseil municipal sont, ainsi qu'il est dit dans la délibération, la propriété des sociétaires. Nul n'a donné le droit d'y puiser de l'eau s'il ne fait pas partie de la société.

Article 2.

Tous les propriétaires nouveaux et les locataires peuvent entrer dans la société en se conformant au règlement.

Article 3

Tout nouveau ménage propriétaire de la maison qu'il habite, payera dans les trois mois de son admission dans la société, une redevance de quinze francs.

Les locataires dont le propriétaire fait partie de la société et occupant son logement ne doivent aucune indemnité.

Les locataires occupant un autre logement que celui du propriétaire ou formant un ménage, payeront une cotisation annuelle de un franc. Cette cotisation sera garantie par le propriétaire, mais seulement pour le temps pendant lequel le locataire aura occupé le logement.

Les locataires d'une maison ne faisant pas partie de la société pourront y être admis sur l'autorisation du commissaire général et payeront d'avance une cotisation annuelle de deux francs.

Article 4

Les locataires à quelque catégorie qu'ils appartiennent ne participent pas aux frais d'entretien et de réparations de bornes.

Article 5

Les personnes qui ne font pas partie de la société mais qui se servent de l'eau des bornes pour l'arrosage de leurs jardins, payeront une indemnité d'un franc par an.

Article 6

Il est défendu de laver du linge ou des légumes aux bornes ou autour ; d'y rincer ou abreuver des futailles ; d'y mettre tremper de la paille ou autres objets ainsi que les ouvrir sans nécessité.

Article 7

La surveillance des bornes est confiée à un commissaire général et à des commissaires spéciaux pour chaque borne. Ils sont nommés pour trois ans en assemblée générale des sociétaires.

Article 8

Le commissaire général et les commissaires spéciaux ont seuls la surveillance des bornes.

Ils veillent à leur entretien et à l'observation du règlement.

Le commissaire général seul est chargé de l'exécution des travaux.

Article 9

Le commissaire général centralisera les fonds et fera les paiements.

Il pourra faire effectuer les recouvrements par les commissaires particuliers.

Article 10

Chaque année dans le courant de janvier le commissaire général arrêtera les comptes avec les commissaires spéciaux et tous les trois ans il les rendra en assemblée générale avant le renouvellement des commissions.

Article 11

L'entretien des robinets des bornes sera confié à un agent salarié, chargé en même temps de régler la distribution de l'eau dans les bornes. Il sera choisi et son salaire sera fixé par les commissaires.

Article 12

Les concessionnaires de prises d'eau participeront à tous les frais d'entretien et de réparations des tuyaux et des bornes-fontaines.

Article 13

Le présent règlement que les sociétaires s'engagent à observer sera soumis à l'approbation du conseil municipal. L'original sera déposé à la Mairie.

Fait à Dixmont le 20 octobre 1878.

Liste et Engagement de sociétaires

- 1^{ère} Borne de l'Ecole des Filles
- 2^{ème} Borne en face la rue Blanche
- 3^{ème} Borne de la Mairie →
- 4^{ème} Borne de la Rue Neuve
- 5^{ème} Borne de la Place
- 6^{ème} Borne de la Porte du Bois

- En 1868 : 48 concessionnaires
- En 1897 : 58 concessionnaires
- En 1939 : 61 concessionnaires



L'ŒUF de FULBERT

Cela se passait il y a bien longtemps, à Saint-Martin-du-Tertre. Deux voisins se haïssaient – allez donc chercher pourquoi – sans doute un litige datant de leurs parents et jamais solutionné. Ils habitaient autour de la rue Chaude (je crois que leurs maisons ont été abattues depuis longtemps), les gens de ce quartier ne se souviennent même pas du nom des deux voisins antagonistes, seul le souvenir des faits subsiste chez certaines vieilles familles de Saint-Martin. Pur la netteté du récit, nous les appellerons Léon et Fulbert. La maison de Léon était une petite maison de culture, deux fenêtres donnaient sur la rue et on entrait dans une cour carrée par deux grandes portes à deux battants pour le passage des voitures et une petite, encastrée dans les grandes, pour les personnes. Trois bâtiments encadraient la cour, écuries et hangar au fond pour les voitures, le rouleau, la herse, la charrue et le tarare. La maison de Fulbert, tout à côté, était précédée d'un petit jardin potager. Il faut préciser que Léon était cultivateur, marié, père de famille, et Fulbert employé du chemin de fer, marié sans enfant. A chaque instant, des prises de bec opposaient les deux hommes, soit les deux femmes, soit en double mixte, comme au tennis, selon l'importance de l'affaire à débattre. C'étaient plutôt des explications verbales, je crois que personne ne se serait laissé aller à violence pour appuyer ses dires. On en venait parfois à se jouer des petits tours réciproques, dont l'escalade n'atteignit jamais le stade du crépage de chignon ou le bon vieux coup de poing sur la g..... .

Un jour cependant, Léon avait poussé le bouchon un peu loin en traitant la femme de Fulbert de « proparienne » (féminin de « proparien », mot bien connu dans la région de Sens). Fulbert, époux de l'offensée, se jura de ne pas laisser là l'injure et, la nuit venue, il assouvit sa vengeance en même temps qu'un besoin naturel, en allant poser culotte au pied de la grande porte de Léon. Ce dernier ne chercha pas bien longtemps la provenance d'un tel cadeau, mais ne dit rien. Le lendemain, même procédé. C'en était trop, cependant Léon était plus finaud que Fulbert, il guetta le troisième épisode ; celui-ci se produisit à point nommé, le soir comme d'habitude, Fulbert déposa... sa carte habituelle, sans s'apercevoir qu'elle atterrissait sur une pelle tenue de l'autre côté de la porte par Léon, qui la remplaçait aussitôt par... un œuf !

Jugez de la stupéfaction de Fulbert contemplant le produit de ses efforts journaliers et clandestins. « Ça alors ! un œuf, v'la que j'ponds maint'nant ! Ben, n'en v'la un tour ! » La minute suivante, la mère Fulbert était au courant du miracle, car, vraiment, c'était un miracle. Le lendemain, avec encore plus de précautions de part et d'autre, le « miracle » se reproduisit.

« Cette fois-ci, pas de doute, dit la mère Fulbert, tu ponds ! C'est peut-être bizarre, mais tu ponds, çà c'est une affaire ! » Fulbert n'en revenait pas, « C'est drôle, quand même, j'sens rien d'anormal ! » Sa femme trancha la question, en femme pratique : « Tout ça c'est beau, mais un jour l'œuf y va casser, au lieu d'aller faire ça devant la porte à Léon, tu ferais mieux de t'mettr' dans la cuisine ». Ainsi fut fait, et le soir même Fulbert « pondait » dans les deux mains tendues de son épouse !

Je vous laisse deviner l'issue de cette opération cruciale et à tirer vous-même la conclusion de cette histoire... savoureuse ! (?)

Les sacrés Martinots, va !!!

Texte tiré de « LE BON SENS VU DE MA LUCARNE » par LUDOVICUS.

PETIT CONCOURS: Nous attendons vos conclusions à cette histoire que nous publierons (anonymement bien sûr) au prochain numéro.

Alors n'hésitez pas et envoyez les à mairiedixmont@orange.fr ou par courrier.







Bibliothèque Municipale de Dixmont

En Mai, le [concours du plus beau marque-page](#) a reçu la participation de 3 enfants et de 2 adultes.

Les gagnants se sont vus récompensés en remerciement de leurs efforts.



Micky, pour la catégorie « Adulte »

Louise pour la catégorie « Enfant »



En Juillet et Aout, la bibliothèque a reçu [l'exposition « Les Dinosauriens » de la bibliothèque départementale de l'Yonne](#), accompagnée d'une vingtaine de livres sur le sujet, pour petits et grands.



En revanche le [jeu de l'été](#) n'a rencontré aucun succès...
Dommage ! Il s'agissait de mettre en scène la couverture d'un livre de notre choix, dans un environnement, de le fondre dans le paysage, c'est ce que l'on appelle le Bookface.

Une prochaine fois !



En septembre, du 15 au 30 septembre, la bibliothèque a exposé « [Les oiseaux de Bourgogne](#) » de la L.P.O. de l'Yonne. Pour avoir des livres documentaires sur le sujet, nous les avons empruntés à la médiathèque de Cerisiers. Un grand merci à eux !



Le 30 septembre, la bibliothèque était de sortie à l'occasion du [salon d'automne, au prieuré](#). Un coin douillet a été installé, afin de lire, d'écouter des histoires et de jouer aux jeux de société de la ludothèque. L'ensemble a rencontré un franc succès auprès des enfants qui se sont beaucoup amusés avec le raconté-tapis de « La moufle », prêté par la bibliothèque départementale de l'Yonne. Une expérience à renouveler l'année prochaine !



Nouveau logo ! Nouvelle plaquette !

Afin de faire connaître et reconnaître facilement la bibliothèque nous avons fait le choix de lui donner une identité visuelle avec la création de ce logo, et une plaquette de communication est distribuée.

Demandez le programme !!! Par ici le programme !!!!

Mercredi 31 octobre, de 9h30 à 12h00 :

Halloween à la bibliothèque,
viens déguisé pour écouter des histoires d'halloween

Samedi 1^{er} décembre à partir de 14h :

Cluedo « Le petit prince » basé sur les personnages
d'Antoine de Saint-Exupéry, à partir de 7-8 ans.

Samedi 15 et mercredi 19 décembre de 9h30 à 12h :

Animation de Noël

Samedi 19 janvier 2019 :

Nuit de la lecture (programme à venir)



AUDITION CONSEIL
Ludovic Digue
votre spécialiste de l'audition à Saint-Denis-lès-Sens

20 ANS D'EXPÉRIENCE

PARKING GRATUIT

Ludovic DIGUE,
Audioprothésiste indépendant diplômé d'État
Diplôme universitaire d'audiophonologie de l'enfant, Paris VI,
Diplôme universitaire d'audiologie audioprothétique approfondie, Lyon I

AUDITION CONSEIL
Ludovic Digue
LEADER LOCAL
DE LA CORRECTION AUDITIVE

3 impasse Saint-Vincent
89 100 S^T-DENIS-LÈS-SENS
03 86 83 89 89

2 SUR RENDEZ-VOUS
Ouvert du lundi au vendredi 8h-12h30
et 13h30-19h et le samedi de 9h-13h

Test⁽¹⁾ et essai⁽²⁾ gratuits

AUDITION CONSEIL

(1) Test non médical (2) Sur prescription médicale ORL

auditionconseil.fr

Le Salon de Flo
Coiffure Mixte

03 86 64 13 67
4, rue d'Eichtal • 89500 DIXMONT

Cindy vous offre
10% de Remise
lors de votre 1^{ère} visite !

Sur présentation de ce coupon - hors offre en cours

Veillez à la tranquillité de chacun

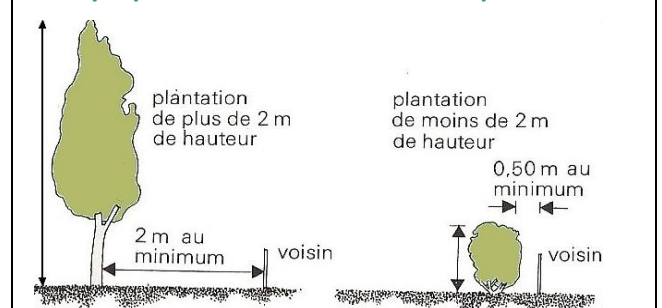
Élagage : pour une meilleure visibilité et une plus grande sécurité

Les haies et buissons des propriétés privées qui bordent les voies publiques peuvent se révéler dangereuses pour la sécurité en diminuant la visibilité pour les usagers des routes, piétons et automobilistes. Afin d'éviter des accidents, nous vous rappelons que ce sont les propriétaires qui ont l'**obligation de procéder à la taille et à l'entretien des haies**. L'**obligation d'élagage** appartient à celui dont le pied de l'arbre est planté dans son jardin. Le voisin d'un fonds contigu peut exiger que les arbres et arbustes, soient taillés dans le respect de la réglementation applicable.

Le droit de propriété est absolu mais... "la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres" ! Alors, si chacun est **libre de planter** sur son terrain les arbres et arbustes qu'il souhaite, sauf règlement contraire de copropriété ou communal, encore faut-il **respecter les distances de plantation** par rapport aux fonds voisins, mais aussi les **entretenir** (coupe, ramassage des feuilles, éviter qu'ils représentent un risque, etc.) pour limiter leur **hauteur**. En effet, les arbres et arbustes peuvent causer des désagréments voire même un préjudice à votre voisin (perte d'ensoleillement, préjudice de vue).

Le maire peut, dans le cadre des pouvoirs de police qu'il détient de l'[article L2212-2-2](#) du Code général des collectivités territoriales, imposer aux riverains des voies de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété dès lors que ceux-ci portent atteinte à la commodité du passage. Dans l'hypothèse où, après mise en demeure sans résultat, le maire procéderait à l'**exécution forcée des travaux d'élagage** destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales afin de garantir la sécurité routière et le passage, les frais afférents sont mis à la charge des propriétaires négligents, prévoit l'article L2212-2-2 du Code général des collectivités territoriales (issu de la loi du 17 mai 2011 de [simplification du droit](#), qui a repris une [proposition de loi](#) de 2009).

Règles de distance à respecter par rapport à la limite de propriété selon la hauteur de la plantation



Sortir et rentrer ses poubelles

Pensez à ne sortir vos poubelles que la veille du jour de passage du camion d'enlèvement et bien sûr, à la rentrer le jour-même. Ce n'est pas très « déco » la poubelle, et en plus, nous empêchons les piétons mais aussi les enfants, les handicapés, les personnes âgées et les poussettes d'utiliser les trottoirs en toute sécurité. Ils doivent descendre de celui-ci pour la contourner et donc emprunter ainsi la chaussée. Petit rappel :

- Passage le **jeudi** des ordures ménagères
- Passage le **mardi** (semaine paire) du tri sélectif (jaune et bleu)

En cas de problème, le camion d'enlèvement peut avoir un peu de retard ou même annuler sa tournée. Dans ce cas, la tournée sera assurée le lendemain. Si vous remarquez que vos ordures n'ont pas été ramassées, laissez les jusqu'au lendemain.

Travaux de bricolage et jardinage : Attention aux bruits !

Les travaux de bricolage ou de jardinage effectués à l'aide d'outils motorisés (tondeuses à gazon, perceuses, tronçonneuses ou scies) sont sources de nuisances sonores et réglementés par un arrêté préfectoral du 21/12/2006.

Les horaires autorisés pour effectuer ces travaux sont :

Du LUNDI au VENDREDI : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

Le SAMEDI : de 09h à 12h et de 15h à 19h

Les DIMANCHES et JOURS FERIES : de 10h à 12h et 16h à 18h

Sont généralement considérés comme bruits de voisinage :

<ul style="list-style-type: none"> . des cris d'animaux et principalement les aboiements de chiens, . des appareils de diffusion du son et de la musique, . des outils de bricolage, de jardinage, . des appareils électroménagers, . des feux bruyants pratiqués dans des lieux inadaptés, . de l'utilisation de locaux ayant subi des aménagements dégradant l'isolement acoustique, 	<ul style="list-style-type: none"> des pétards et pièces d'artifice, . des activités occasionnelles, fêtes familiales, travaux de réparation, . de certains équipements fixes ventilateurs, climatiseurs, pompes à chaleur, non liés à une activité fixée par l'article R 48-3 du code de la santé publique, etc .
--	---

The logo consists of the letters 'A' and 'G' in a stylized, white, serif font, set against a dark green, rounded square background.

Paysage Elagage
Paysage Services

Entretien parcs & jardins
Elagage - Abattage - Démontage
Création et aménagement paysager


A circular orange badge with white text that reads 'CRÉDIT D'IMPÔTS 50%'.

CRÉDIT
D'IMPÔTS
50%

6 rue du Gumery
89500 DIXMONT

23 rue du Stade
89150 DOMATS

 **03 86 67 21 14**

 **07 86 18 25 84**

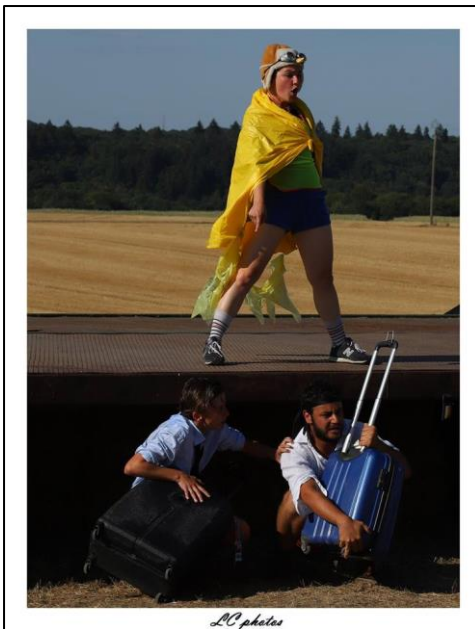
A photograph of several white and blue orchids with yellow centers, set against a dark blue background.

POMPES FUNÈBRES - FUNÉRARIUM
MARBRERIE - ARTICLES FUNÉRAIRES

PFV GUERIN
GESSERAND - CHICANNE

 **02 38 97 31 62**

Magasin: 37, rue du Mail
Funérarium: ZI - 14, rue de l'Industrie
45320 Courtenay
contact@pompes-funebres-guerin.fr



Cette année, vous étiez près de 800 à venir assister aux deux spectacles présentés à La Grande Hâte 2018 !

Pour une deuxième année, c'est plutôt pas mal... !

Sur les 5 jours de représentations, et malgré la chaleur, on vous a vus sur le champ, à la buvette ou dans le public, en famille, avec des amis, pour la première ou la deuxième fois, et nous tenons à vous en remercier !

Nous avons beaucoup de gens à remercier, sans qui rien n'aurait été possible, en particulier : M. et Mme Daniel et Maryse Chicane; Jean-Luc Vassard; M. Baillat; la famille Jardin; Mme Neugnot; la famille Doisneau et le Prieuré de l'Enfourchure ainsi que « Peps » et le photographe Laurent Chavenas !!

Nous voulons aussi remercier tous ceux qui ont participé au projet, de près ou de loin.

Ceux d'entre vous qui nous ont laissés leurs coordonnées auront de nos nouvelles - si vous n'avez pas pu le faire, n'hésitez pas à nous envoyer un mail à lagrandehate@gmail.com !!

À l'été prochain... !!!

Toute la troupe de La Grande Hâte !



Grange-Pourrain

La Fête des Voisins

C'est le samedi 30 juin 2018 que nous nous sommes retrouvés autour du pot de l'amitié sur la place de Grange-Pourrain. Nous étions une soixantaine de personnes de Grange-Pourrain, La Poste aux Anes, Bourbuisson et Chambalâi. Nous avons pu apprécier les talents vocaux et musicaux de Patricia et Martial lors de l'apéro concert. Après avoir partagé nos divers plats, c'est le traditionnel karaoké qui nous a enchantés une bonne partie de la nuit. Le rendez-vous pour l'année prochaine a déjà été pris.



GARAGE ALARY

EXPERT



**RÉPARATIONS TOUTES MARQUES
MÉCANIQUE - CARROSSERIE - PARE-BRISE**

**ACHAT - VENTE
VÉHICULES NEUFS ET OCCASIONS**

AD, la bonne idée pour l'entretien de votre auto

51 avenue de la Gare - 89510 Véron
Tél : 03 86 97 42 29 - Fax : 03 86 96 84 39 - E-mail : garage.alary@bbox.fr

La Fête des Voisins



Les voisins

Quand il manque un oignon
 ou qu'on a le bourdon et
 besoin d'un coup de main
 ils sont là les voisins.
 Se saluer en passant
 savoir qu'ils sont présents
 Parler tant et de rien
 Ça rassure Les voisins
 C'est la vie de notre village
 Ils sont là aujourd'hui
 Pour la fête des voisins.
 C'est SUPER ...
 VIVE les Voisins
 Le 20 mai 2018
 Geneviève ADRIEN

La Borde à la Gousse



Les Hâtes

C'est le 30 juin et 1^{er} juillet que pour la 18^{ème} année consécutive, voisins et amis de la Grande Hâte, Les Thiaris, La Chaumarderie et La Petite Hâte se sont retrouvés pour partager un week-end convivial autour d'un barbecue, salade et divers mets plus succulents les uns que les autres, arrosés de quelques nectars agréables en bouche. Toutes et tous se sont donné rendez-vous l'année prochaine pour une autre édition de la fête des voisins.

La Fête des Voisins



- Plomberie • Chauffage • Géothermie
- Electricité • Zinguerie • Climatisation

CHAPITRE - 89500 DIXMONT

03 86 96 90 69 06 72 05 12 83

jerome.prevost89@orange.fr

Rassemblement de Harley-Davidson

Sous la houlette de Mitch, son association a organisé un rassemblement de passionnés de motos « Harley-Davidson », de voitures anciennes et de véhicules US. Pendant l'exposition de machines plus rutilantes les unes que les autres, la fête a battu son plein pendant toute la journée du 09 septembre. Le soleil était au rendez-vous autour de la paella géante, des saucisses/frites et des crêpes proposées par le comité des fêtes de Dixmont. L'après-midi, après un concert du groupe « Thérapie Blues », les traditionnels combats de sumo se sont déroulés dans une ambiance amicale. Encore merci à toute l'équipe de Mitch.



Photos prises par Laurent Chavenas
@Laurent Chavenas photos

Trail du Grand Sénonais

L'ultra-trail « Le Brennus » était de passage sur notre commune le samedi 15 septembre. A la demande des organisateurs, l'équipe municipale s'est occupée du point de ravitaillement situé au Prieuré de l'Enfourchure (au km 69,49 de la course). Nous étions chargés de distribuer des denrées alimentaires aux coureurs durant la nuit du vendredi au samedi. A partir de 19 heures et avant la tombée de la nuit, nous avons mis en place l'éclairage du Prieuré et les tentes d'accueil. Après un barbecue festif et les ventres remplis, nous nous sommes attaqués à la traditionnelle soupe aux légumes. Vers 3 heures du matin et jusque 10 heures, nous étions fin prêts pour accueillir une soixantaine de coureurs sur les 87 inscrits. La soupe de « Pépère » fut particulièrement appréciée par les coureurs, les secouristes et l'équipe.

Encore merci à Marc, Simon, Gérard, Benoît, Jules, Marie-Joseph, Jean-Pierre et Jean-Claude pour la nuit blanche et aux accompagnants pour le début de soirée et la fin de matinée.



Séance ordinaire du 27 août 2018

Absents : Marie-Joseph JARDIN (pouvoir donné à Stéphanie BERTHOT, Viviane PATTYN (pouvoir donné à Claude HAUER) et Joël PRIAULT.

Sylvie ADAM est nommée secrétaire de séance.

01-08-2018 : Heures Complémentaires et Supplémentaires des agents

Les heures complémentaires et supplémentaires qu'ont faites les agents depuis mars dernier ne leur ont pas été payées car la trésorerie demande une délibération les autorisant. Par conséquent, le Président demande aux membres présents :

- L'autorisation de payer les heures complémentaires (celles qui sont faites jusqu'à 35 heures par semaine) ou supplémentaires effectuées par les agents stagiaires ou titulaires (les heures complémentaires pour les contractuelles sont autorisées dans leur contrat) depuis mars dernier,
 - L'autorisation de payer les heures complémentaires ou supplémentaires que les agents titulaires ou stagiaires font pour les besoins du service (notamment lorsqu'un agent est absent et qu'il peut être remplacé par un agent déjà en place).
- ➔ Les membres ont accepté à l'unanimité.

02-08-2018 : Heures d'un agent

Lors de la dernière réunion du 05 mars, les membres ont accepté d'augmenter les heures fixes d'un agent à 23 heures hebdomadaire au lieu de 21.75 heures. Or, la secrétaire a fait une erreur lors du calcul des nouvelles heures, en effet, les 10% de congés payés ont été omis, de ce fait, les heures fixes de cet agent auraient dû être de 25.5 heures et non 23 heures. Par conséquent, le Président demande aux membres s'ils sont d'accord pour :

- Que les heures fixes de l'agent soient de 25.50 heures par semaine à compter du 1er septembre 2018,
 - Que ses heures oubliées lui soient payées sur son salaire de septembre.
- ➔ Les membres ont accepté à l'unanimité.

03-08-2018 : Modification de la délibération sur les affectations de résultat

Lors de la réunion du 05 mars dernier, le président avait informé les membres que le syndicat se retrouvait, pour la première fois en déficit. De ce fait, la secrétaire avait alors envoyé par mail, avant la réunion, son projet de délibération d'affectation des résultats en trésorerie, par deux fois, mail auquel elle n'a jamais eu de réponse. Malheureusement, le 18 avril la trésorière a informé le bureau que la délibération était fautive.

La délibération votée était la suivante :

- Constat :
 - Excédent de fonctionnement de 16 637.50 €,
 - Déficit d'investissement de 23 481.45 €,

D'où une affectation :

- 6 843.95 € à l'article 002 en dépenses de fonctionnement,
- 23 481.45 € à l'article 001 en dépenses d'investissement,
- 23 481.45 € à l'article 1068 en recettes d'investissement.

Du fait du déficit, il propose la délibération suivante :

- Constat :
 - Excédent de fonctionnement de 16 637.50 €,
 - Déficit d'investissement de 23 481.45 €,

D'où une affectation :

- 6 843.95 € à l'article 002 en dépenses de fonctionnement,
- 23 481.45 € à l'article 001 en dépenses d'investissement,
- 16 637.50 € à l'article 1068 en recettes d'investissement.

Et une Décision Modificative afin de modifier les sommes votées au budget :

- Fonctionnement :
 - + 6 843.95 € au 023 « Virement à l'investissement » en dépenses,
 - + 3 000.00 € au 74748 « Subventions – Autres Communes » en recettes,
- Investissement :
 - + 6 843.95 € au 021 en recettes,
 - – 6 843.95 € au 1068 en recettes.

➔ Les membres ont accepté à l'unanimité.

04-08-2018 : Modification du règlement intérieur : ajout du remboursement des frais d'affranchissement pour les impayés et les avertissements

A chaque impayé de factures de cantine/garderie, avertissement ou renvoi pour indiscipline, un courrier en recommandé ou en lettre suivie est envoyé aux parents afin de les prévenir que leur enfant ne sera plus accepté. Or, l'envoi d'un recommandé coûte 5.20 € et d'une lettre suivie 1.20 € à la collectivité, de ce fait, le président demande que ce coût soit facturé en plus aux parents sur la facture suivante et que ce soit noté dans le règlement intérieur de cantine :

→ Les membres ont accepté à l'unanimité.

05-08-2018 : Créances en non-valeur

La trésorerie a envoyé un état de créance en non-valeur pour des impayés de cantine pour deux familles :

- L'une pour 74.30 € (cette famille a déménagé il y a deux ans),
- L'autre pour 13.60 €.

Le Président demande aux membres s'ils sont d'accord pour inscrire ces sommes en non-valeur :

→ Les membres ont accepté à l'unanimité.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

- **Réunion de rentrée avec le personnel** : le président rencontrera les agents du syndicat courant septembre, il demande si l'un des membres souhaite y participer.
- **Ecole de Dixmont** : le portail de la maternelle a été changé et remplacé par une porte électrique avec digicode et caméra. Le seuil du portail se fera aux vacances de la Toussaint.
- **Travaux cour de Les Bordes** : les travaux ne sont pas encore terminés. Les marches seront adoucies et les trous bouchés avant la rentrée.



La mairie est un lieu symbolique incontournable de toutes communes car de nombreuses personnes y circulent tout au long de la journée. Au 1^{er} janvier 2015, toutes les mairies devaient être aux normes d'accessibilité suivant la Loi du 11 février 2005, cependant toutes les mairies ne sont pas encore accessibles à tous.

La **réalisation d'un diagnostic d'accessibilité** n'est pas obligatoire pour les établissements recevant du public de 5^{ème} catégorie, cependant il est important d'en effectuer un, car ce dernier permet de **mettre en avant les principales difficultés et obstacles** au sein du bâtiment. Ce diagnostic, une fois validé, permettra de **hiérarchiser les travaux** selon les critères fixés par la commune.

Elles doivent **assurer une accessibilité répondant à tous les types de handicaps**.

Cette mise en accessibilité ne doit donc pas se limiter à la prise en compte des personnes circulant en fauteuil roulant. Dans le tableau ci-dessous, vous retrouvez **tous les types de handicaps** ainsi que les améliorations à apporter pour chacun d'eux :

Handicap moteur	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sécurisation des escaliers ▪ Espaces de manœuvre des portes ▪ Largeur des cheminements ▪ Pourcentage de pente ▪ Revêtement des cheminements
Handicap visuel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrastes visuels ▪ Eclairage suffisant ▪ Repères tactiles ▪ Informations sonores
Handicap auditif	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Informations sonores de bonne qualité ▪ Signalétique adaptée et claire ▪ Repérage des différents espaces
Handicap mental, cognitif ou psychique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Environnement rassurant ▪ Formation du personnel ▪ Repérage des différents espaces ▪ Signalétique adaptée

LES CHEMINEMENTS EXTERIEURS

Une place de stationnement adaptée a été aménagée à **proximité immédiate de l'entrée** de la mairie et est reliée à un cheminement accessible.



Les circulations verticales

Pour desservir les niveaux, les escaliers doivent respecter certaines obligations détaillées dans la réglementation :

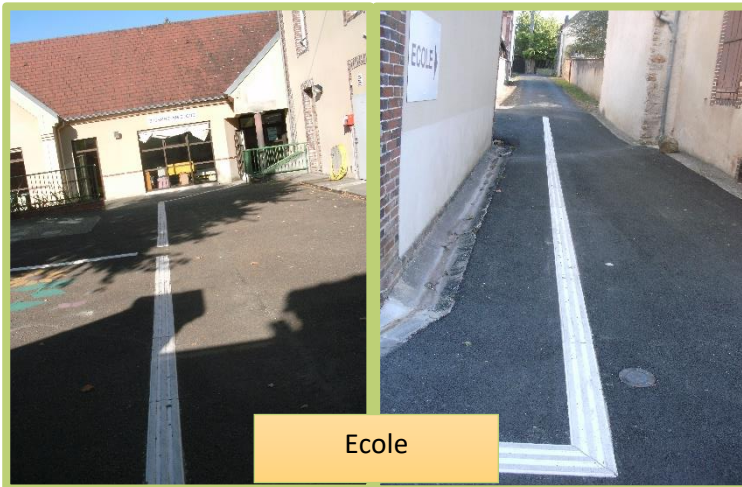
- Bande podotactile à 50 cm de la première marche
- Nez de marche contrastés et antidérapants sur chaque marche
- Repérages de contremarche contrastés sur la première et la dernière marche
- Un garde-corps pour les risques de chute en hauteur de plus de 1 m,



MAM



Mairie
Bibliothèque
Ecole



Ecole



Salle d'évolution



Mairie
Bibliothèque



La route est un espace commun que l'on doit partager en toute sécurité.

Un accident est deux fois et demi plus meurtrier dans l'Yonne qu'au plan national.

Dans tous mes déplacements, j'agis pour une route plus sûre !

L'Yonne : Un territoire majoritairement rural, où il fait bon vivre... Mais une sinistralité préoccupante...

Un accident n'est jamais du à la fatalité... il n'y a pas de petites infractions... seulement de grandes conséquences !

La Sécurité routière... Soyez acteurs... nous sommes tous concernés !

Dans 79% des accidents mortels, le comportement des usagers de la route est en cause :

- 25% des accidents mortels sont dus au non-respect des règles de circulation (dépassement dangereux, non-respect des priorités, etc.) ;
- 19% des accidents mortels sont dus aux pertes de contrôle ;
- 22% des accidents mortels sont dus à la consommation d'alcool et de stupéfiants.

La vitesse est la cause principale dans 13% des accidents mortels (vitesse excessive ou inadaptée à l'environnement et aux conditions de circulation...)

Elle est impliquée dans 20% des accidents mortels.

Elle est souvent un facteur aggravant dans de nombreux accidents corporels.

Les véhicules légers sont impliqués dans 22 accidents mortels sur 29.

- 80% des accidents mortels se sont produits hors agglomération en 2017 ;
- 62% des accidents se sont produits sur les routes départementales ;
- 14% sur les voies communales ;
- 21% sur les autoroutes ;
- 3% sur les routes nationales.

Rapporté à la population, le nombre de personnes tuées par million d'habitants est de :

- 94 tués pour l'Yonne en 2017 alors qu'il est de 54 au niveau national.

En 2017, les jeunes (18/24 ans), les seniors (plus 75 ans) restent les usagers les plus vulnérables.

La route est un espace commun que l'on doit partager en toute sécurité. Nous sommes tous acteurs de notre sécurité et devons agir pour une route plus sûre.

En 2018, quelle est votre bonne résolution pour cela ?

L'Yonne en action

Les orientations départementales :

Faire reculer l'insécurité routière en adoptant une politique volontariste et globale en mettant en œuvre une démarche équilibrée entre information, prévention et répression.

- Le DGO (document général d'orientation) pour la période 2018-2022 a fait l'objet d'une démarche concertée, s'appuyant sur un comité de pilotage, qui, à partir de l'analyse de l'accidentologie sur 4 ans (de 2012 à 2016), a identifié les enjeux locaux et proposé les orientations stratégiques pour les quatre années à venir.

Au regard des orientations fixées par le gouvernement et du bilan de l'accidentalité dans l'Yonne, les membres du comité de pilotage ont retenu les enjeux suivants pour le DGO 2018-2022 :

- Les jeunes,
 - Les seniors,
 - Les risques routiers professionnels,
 - Les addictions,
 - Le partage de la voirie,
 - Les deux-roues motorisés,
 - Les infrastructures.
- DGO (Document Général d'Orientation) définit la stratégie pluriannuelle en matière de Sécurité Routière.



Elisabeth FRASSETTO

06.62.07.17.66

frassettocdvve@gmail.com

Erika ROSET

06.68.42.48.20

erika.roset@vonne.fr

 Husqvarna

Jonsered

 Staub

TORO

YANMAR

FAVROT
Motoculture



VENTE • ENTRETIEN • SAV

18 route de Branches - 89113 GUERCHY - 03 86 73 71 76 - Ouvert 6J/7 - www.favrot-motoculture.fr



Didier LEFEVRE
Agent Général

15 rue Carnot
89500 VILLENEUVE SUR YONNE
Tél. 03 86 87 16 99
E-mail : cabinet.lefevre@mma.fr
N° ORIAS : 07 011 974 - www.orias.fr



S.A.R.L.

KALLENKOOT HORTICULTEURS
FLEURISTERIE - JARDINERIE

de la terre
La passion
Le JOLI MONDE

34, Fg Saint-Nicolas - 89500 VILLENEUVE/YONNE
Tél. : 03 86 87 11 62 - Fax : 03 86 87 14 12

DROIN & Fils

Entreprise de Peinture

PEINTURE - DECORATION - REVETEMENTS SOLS & MURS - RAVALEMENT - VITRERIE
- POSE PARQUET MASSIF & FLOTTANT - PONÇAGE ET VITRIFICATION DE PARQUET -
AMENAGEMENT - CLOISON - ISOLATION - PLAFOND TENDU - FERMETURE PVC &

tel 03 86 96 02 93
06 59 86 41 84

89500 LES BORDES
sarl.droin@orange.fr

Maisons d'Assistantes Maternelles (MAM)



L'association MAM'en Othe est heureuse de vous annoncer l'ouverture de sa Maison d'Assistantes Maternelles courant Octobre !

A mi-chemin entre le domicile et la collectivité, une MAM consiste en un regroupement d'assistantes maternelles agréées par la PMI, dans un même local. Ce lieu, spécialement dédié à l'accueil d'enfants de 2 mois à 6 ans, permettra à vos bambins d'évoluer dans un cadre sécurisé et adapté.

Lindsay BATTISTEL, Alexandra GEOFFROY et Cécile PATTYN, vous proposent ce service de garde innovant, au 6 rue de Vaucrechot à Dixmont (juste à côté de l'école maternelle).

Pour plus d'informations ou demandes d'inscriptions, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse mail suivante : mam.en.othe@gmail.com

A très vite !

BOULANGERIE-PÂTISSERIE

LE JOURNÉ

spécialité de pains au levain et bio

16 rue carnot 89500

Villeneuve sur Yonne

03 86 87 15 05

06 35 76 62 85



*present sur les marchés de sens de
villeneuve sur yonne ainsi qu'à Dixmont*

NUMEROS D'URGENCE : **15** SAMU **18 ou 112** POMPIERS **17** POLICE
Gendarmerie Villeneuve sur Yonne **03 86 87 11 17**

DEFIBRILLATEUR :

RAPPEL : Avant de prévenir une des personnes citées ci-dessous ; appeler le **15** et donner les informations suivantes : Je suis M.Mme.Mlle..... j'habite au n°...de la rue...lieudit...ou le bourg à Dixmont, mon numéro de téléphone est le..., je suis en présence d'une personne inconsciente, qui ne ventile pas, qui ne respire pas (en ACR) : Arrêt Cardio Respiratoire.

MAIRIE 7 rue de la Mairie **03 86 96 02 13**
Fabien COULAUD 7 rue de l'église..... **03 86 96 01 63**
Henri CHICOUARD 10 rue des Chevaliers..... **06 78 48 62 82**

ASSISTANTE SOCIALE :

Centre d'Action Médico-social de Sens urbain
Conseil Général de l'Yonne : 26 rue Carnot 89106 Sens **03 86 83 67 00**

CONCILIATEUR : Jean-Claude BOULLEAUX sur rendez-vous..... **03.86.83.91.00**
auprès du Tribunal d'Instance de SENS
Permanence à Villeneuve sur Yonne les 1^{er} et 4^{ème} vendredis de chaque mois de 9 h 00 à 11 h 45

SOS FEMMES BATTUES **3919**

ENFANCE MALTRAITEE **0 800 054 141 ou 119**

SAMU SOCIAL..... **115**

EDF..... **0 810 333 089**

SERVICE D'EAU POTABLE : **03 86 65 21 51**

ASSAINISSEMENT : **03 86 86 46 98**

SM FOURRIERE DU SENONAIS :

Hameau Les Cholets 89100 NAILLY **03 86 97 09 92**
En dehors des heures d'ouverture du secrétariat..... **06 08 27 05 56**
Gendarmerie de Villeneuve sur Yonne..... **03 86 87 11 17**

ADIL : (Agence Départementale d'Information sur le Logement) **03 86 72 16 16**
58 bd Vauban 89000 AUXERRE Site internet : www.adil.org/89

ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE (Villeneuve sur Yonne)..... **03 86 96 56 46**
Résidence la Chapelle Saint Jean 21 rue des salles e-mail : asso.am89@wanadoo.fr

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE en MILIEU RURAL (ADMR)..... **03 86 53 58 58**
56 bis Avenue Jean Jaurès BP 10215 89003 AUXERRE Cedex e-mail : info.fede89@admr.org

INFIRMIERS : M. Fabien COULAUD/Mme Sabine JAGET à DIXMONT **03 86 66 05 49**

Rédaction et mise en page effectuées par nos soins
Contact : Mairie de DIXMONT
7 rue de la Mairie
89500 DIXMONT



Impression : CHEVILLON IMPRIMEUR
26, boulevard Kennedy
89100 SENS
Tél. 03 86 65 04 78
Fax 03 86 65 07 84

E-mail : mairiedixmont@orange.fr
Site internet : www.dixmont-yonne.fr
Dépôt légal à la parution

MAIRE ET ADJOINTS SUR RENDEZ-VOUS

Marc BOTIN, le Maire	03.86.96.09.98/06.19.97.58.88
Marie-Nicole NEUGNOT, 1er adjoint	03.86.96.08.71
Henri CHICOUARD, 2ème adjoint	03.86.96.07.22
Denise SIMON, 3ème adjoint	03.86.96.02.27
Monique MOLLENS, 4ème adjoint	03.86.96.01.83

LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Capacité d'accueil 100 personnes

Responsable : Mme Marie-Joseph JARDIN

TARIFS

Résidents de la commune : du lundi au dimanche
140 € par période de 24h et 60 € par journée supplémentaire

Résidents hors commune : du lundi au dimanche
200 € par période de 24h et 75 € par journée supplémentaire

La consommation électrique sera facturée

1 journée de location de 9h à 9h le lendemain

Contactez la Mairie au 03.86.96.02.13

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Pour toutes demandes relatives :

- Facturation, relevés d'index, branchements, fuites

Direction de l'Eau

Tel standard + astreintes 24h/24 : 03.86.65.21.51

E-mail : eau@grand-senonais.fr

- Branchements d'eaux, SPANC ...

Direction de l'Assainissement

Tel standard : 03.86.86.46.98

Astreintes 24h/24 : 03.86.65.21.51

E-mail : spanc@grand-senonais.fr

ORDURES MENAGERES

Pour tout renseignement prenez contact avec les ambassadeurs du tri :

Tel : 03.58.45.10.23

Port : 06.84.12.49.13

E-mail : ambassadeursdutri@grand-senonais.fr

Jours des collectes sélectives et ordures ménagères :

- Collecte sélective les mardis de semaine paire entre 3h00 et 13h00
- Collecte des ordures ménagères les jeudis entre 3h00 et 13h00

OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Lundi et mardi	de 14h30 à 18h
Mercredi	de 9h30 à 13h et de 14h à 17h30
Jeudi	de 14h30 à 19h
Vendredi	de 9h30 à 13h
Les 1er et 3ème samedis de c/ mois	de 9h00 à 12h00

Tél. : 03.86.96.02.13 Fax : 03.86.96.00.19

E.mail : mairiedixmont@orange.fr

Site internet : www.dixmont-yonne.fr

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Du Lundi au Jeudi	de 14h30 à 17h30
Les 1er et 3ème samedi de c/ mois de	de 9h30 à 11h30

Tél. : 03.86.96.03.81

LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Le Mardi de 16h30 à 20h

Le mercredi de 9h30 à 12h

Le jeudi de 16h30 à 18h30

Le 1^{er} et 3^{ème} samedi de chaque mois de 9h30 à 12h

Mme BERTHOT Stéphanie

Tél : 06.30.89.17.60

E-mail : bibliothèque.dixmont@gmail.com

VIE PAROISSIALE

Maison Paroissiale,

6 rue Pierret – 89500 VILLENEUVE S/ YONNE

Tél. : 03.86.87.15.03

Prêtre Romain TAVERNIER : Rdv par téléphone

Tél : 06.49.95.78.63

Permanences d'accueil : Du lundi au samedi de 10h00 à 12h00 ;
les mardis et vendredis de 16h30 à 18h30

Messes en semaine :

Chapelle de l'Hôpital : Mercredi à 16h00

Eglise Notre-Dame de Villeneuve : Vendredi à 10h00

CIMETIERE COMMUNAL

Le cimetière est accessible aux piétons

Pour les véhicules, veuillez contacter la Mairie au **03.86.96.02.13**

ECOLE MATERNELLE

et **PRIMAIRE DE DIXMONT**

03.86.96.02.15

ECOLE PRIMAIRE LES BORDES 03.86.96.06.78

SIVOS DIXMONT-LES BORDES

Président : Benoît GAMBIER 03.86.96.07.86

Vice-président : Claude HAUER 06.33.24.67.39

Secrétariat : Mairie LES BORDES 03.86.96.03.75

E-mail : sivos.dixmont-lesbordes@orange.fr

ASSISTANTES MATERNELLES

DEMARD Nathalie	29 rue Blanche	03 86 64 01 98
EVEZARD Jocelyne	9 rue Blanche	03 86 96 00 33
GRENOT Véronique	8 rue du Gumery	03 86 96 08 20
JACQUET Sandrine	12 rue de la Mairie	03 86 96 03 24
BUNELLE Cindy	8 rue Saint Protais	09 50 27 43 61
CARRIER Murielle	4 chemin des Bourbons – La Grande Hâte	



Est

TRAVAUX ROUTIERS - VRD
ASSAINISSEMENT - EAU POTABLE
TRAVAUX PARTICULIERS

Agence YONNE

48, chemin des Ruelles

89380 APPOIGNY

Tél. : 03 86 53 59 50 - Télécopie : 03 86 53 59 51

yonne@colas-est.com

Secteur de SENS

Chemin des Grèves - ZA Les Grèves 3

89100 MALAY LE GRAND

Tél. : 03 86 87 69 25 - Télécopie : 03 86 87 69 34

CHRONO TP 89



**Travaux de Terrassement
et d'Assainissement**

Travaux Publics

Démolition

89500 DIXMONT

03 86 88 95 19

*Votre professionnel
de l'électricité*

Dépannage - Rénovation - Neuf
Mise en conformité - Motorisation de portail
Particulier - Industriel



PASCAL VASSARD

20 ans d'expérience à votre service

Chemin de la Vallée des Ghénins
89500 LES BORDES

Tél. 03 86 96 05 55
Port. 06 73 67 46 51

*Fraîcheur
Saveurs - Tradition
Qualité*



Pizz'a fab



Rue du Commerce
89500 VILLENEUVE/YONNE

Lundi - Mardi
Jeudi - Samedi :
18h - 21h30 et +
Mercredi
et Vendredi :
11h - 13h30
18h - 21h30

03 86 83 19 66



Pizz'a Fab

**Pizzas
à emporter**

**PAIEMENT
CB OU ESPÈCE
UNIQUEMENT**

**Retrouvez-nous
près de chez vous !**



Lundi
17h30 - 21h

DIXMONT
Rue d'Eichtal

Mercredi
17h30 - 21h

VERLIN
Place de l'Eglise

Mardi
17h30 - 21h

GRON
Grande-Rue

Jeudi
17h30 - 21h

ETIGNY
Grande-Rue

07 71 81 39 62